

Organisation Événements Spéciaux

Qu'est-ce qu'un événement spécial à l'UdeM

Toute activité dans un Local ou un Espace dont l'Université est propriétaire, locataire ou occupant, à des fins d'usage différent de ce qui est établi (installation ou mobilier) par l'Université. [Réf. Politique 40.1](#)

Tout événement organiser dans le cadre d'une activité liée à l'institution et aux associations qui lui sont affiliés.

Pourquoi une formation obligatoire

De bons souvenirs!

Et

Une vie étudiante réussie!

Direction
de la prévention
et de la sécurité

Université 
de Montréal
et du monde.

Direction de la prévention et de la sécurité

<https://dps.umontreal.ca/accueil/>

Isabelle Cazes, Conseillère gestion des urgences
Cynthia Paesano, Conseillère gestion des urgences
Huguette Lachance, Superviseur Sûreté
Richard Borden, Superviseur Sûreté

été 2023

Sûreté



« protéger et servir »

Pour toutes urgences
24h/24, 7jours/7

514 343-7771

Centre opérationnel de la sûreté
Pavillon Roger-Gaudry, bureau L-324

Notification en situation d'urgence

<https://urgence.umontreal.ca/>

Application mobile

En cas d'urgence, l'application mobile **Rave Guardian** permet à l'UdeM de transmettre des renseignements fiables dans les plus brefs délais.



- Une fois l'application téléchargée, suivez les instructions et entrez votre numéro de téléphone mobile et votre adresse **@umontreal.ca**;
- Un code de confirmation vous sera envoyé successivement par message texte et par courriel;
- Il se peut qu'il y ait un délai de quelques minutes dans la réception du courriel avec le code de confirmation;
- Saisissez le code reçu par message texte et par courriel;
- Un fois le code saisi, on vous demandera d'entrer votre prénom et votre nom afin de compléter votre inscription;
- **Il n'est pas nécessaire d'activer le service de localisation** pour recevoir les notifications en provenance de l'UdeM;
- Il est important d'activer les notifications pour l'application **Rave Guardian** si vous voulez être avisé de la réception d'un nouveau message d'urgence.



Centre opérationnel de la sûreté
Pavillon Roger-Gaudry, bureau L-324
514 343-7771

Guide des normes et consignes pour l'encadrement des événements spéciaux à l'UdeM

Août 2023



- **Lois et règlements**
- **Rôles et responsabilités**
- **Les types d'activités**
- **Les décorations**
- **Les appareils de cuissons**

<https://dps.umontreal.ca/dps/evenements-speciaux/>



Pour servir/vendre de l'alcool dans vos événements!

« Obligations et étapes »

Obligations :

- **Avoir suivi la formation OÉS !** 
- Une personne formée « Action service » et présente pendant toute la durée de l'évènement;
<https://ithq.uxpertise.ca/catalogItemDetails/action-service-2023-ecole/603/-1/-1>
- Un permis d'alcool et une attitude responsable pendant toute la durée de l'évènement.

Étapes :

1. **Réservation du local** via la régie des salles
<https://location-salle.di.umontreal.ca/> ;
 2. Une fois la confirmation obtenue, faire **demande de permis de réunion** à la RACJ;
 3. Une fois le permis d'alcool obtenu, remplir la **fiche de renseignement « Évènements Spéciaux DPS »** et joindre la confirmation de réservation du local + une copie du « permis de réunion »;
- * 12 activités avec alcool par session et par association autorisées**

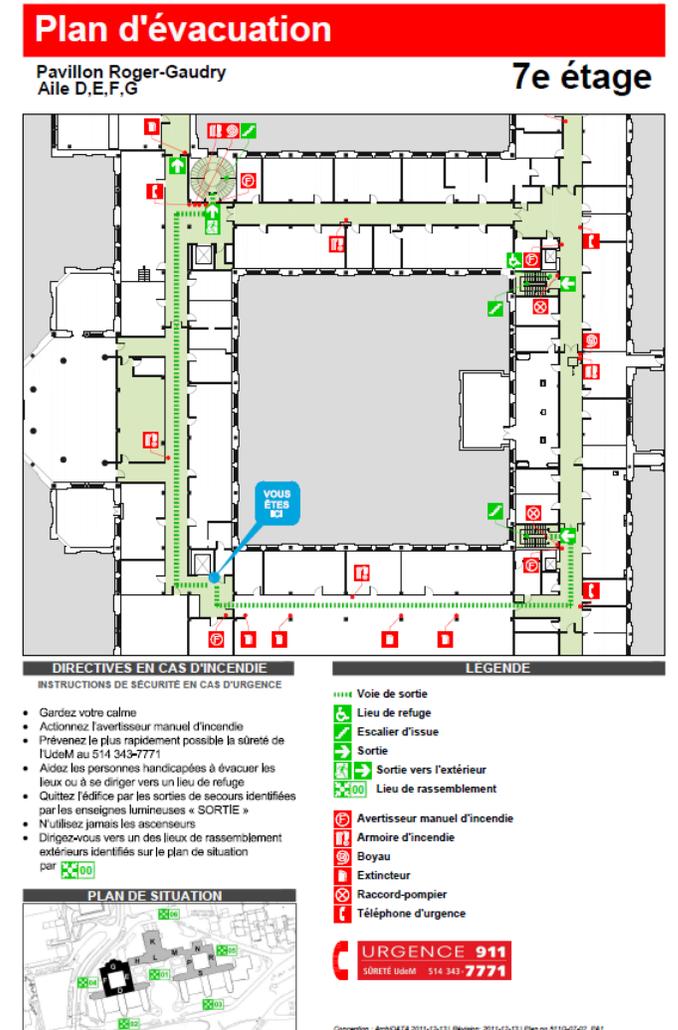
Vous avez besoin d'aide ?!

evenementsspeciaux@dps.umontreal.ca

Centre opérationnel de la sûreté
Pavillon Roger-Gaudry, bureau L-324
514 343-7771

Mesures d'urgence

- Connaitre son environnement
- Connaitre les procédure d'urgence de l'UdeM
- Avoir un plan en cas d'urgence



Fin...